

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-186	Diffusion : B	Date d'émission : 24 novembre 2004	Page : 1/2
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS	Type(s) de matériel(s) : Avions A300			
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145				
Chapitre ATA : 22	Objet : Introduction de la déconnexion du PA par effort au manche			

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A300 tous modèles certifiés, tous numéros de série à l'exception :

- des modèles A300B4-220, A300B4-203 et A300B2-203 en versions certifiées "FFCC"
 - des séries A300-600
- et
- des avions ayant reçu application du Bulletin Service A300-22-0117 en exploitation.

2. RAISONS :

Cette consigne de navigabilité (CN) est éditée afin d'éviter les cas potentiels de hors trim en profondeur, en cas de surpassement du pilote automatique (PA) engagé.

Le constructeur a développé une modification permettant une déconnexion du PA par effort au manche de profondeur à toutes phases de vol.

L'application de cette modification est rendue obligatoire par la présente CN.

Rappel : une évolution de la définition pour remédier à cette situation a été introduite sur les avions A300 dans leur version FFCC, les avions A310 et A300-600.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Avant le 31 juillet 2006, sauf si déjà accompli, effectuer les modifications électriques sur avion suivant les instructions du BS A300-22-0117.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Bulletin Service AIRBUS A300-22-0117

Toute révision ultérieure approuvée de ce BS est acceptable.



5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

04 décembre 2004.

6. REMARQUE:

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :
AIRBUS SAS - Hubert ANGELIER – Fax : 33 5 61 93 45 80.

7. APPROBATION:

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-11114 du 17 novembre 2004.

SUPERSEDED